

Affaire 13-121224

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AV 97 / Vente au profit de Madame LUCILLY Dominique

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 décembre 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **18**

Absents : 08

Procurations : 03

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Emilie NALEM

LE MAIRE,

Johnny PAYET

Pour le Maire et par Délégation,
Le 4^e Adjoint

Joan DORO



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE
DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DOUZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE QUINZE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

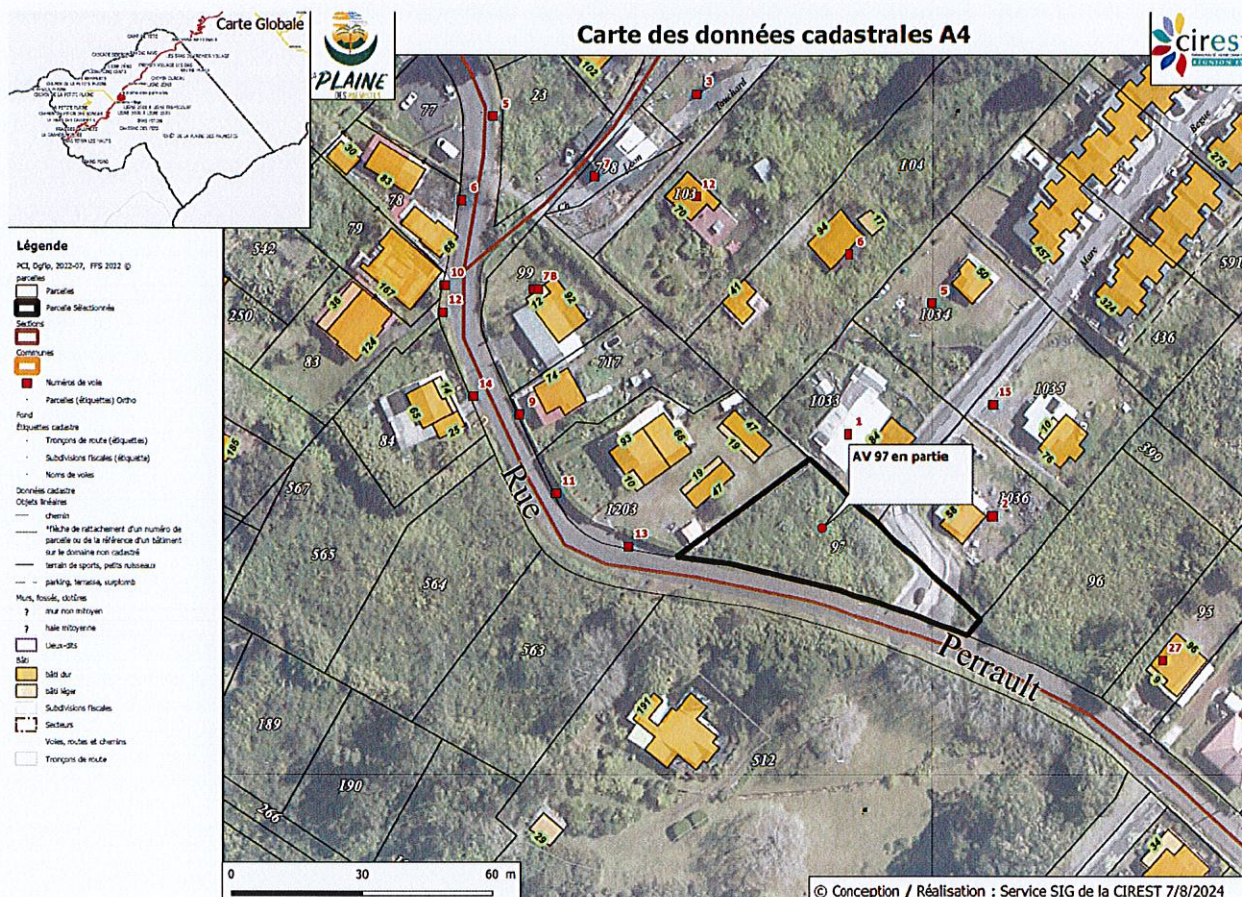
PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à Jean-Yves FAUSTIN – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Sabine IGOUFE

Affaire 13-121224

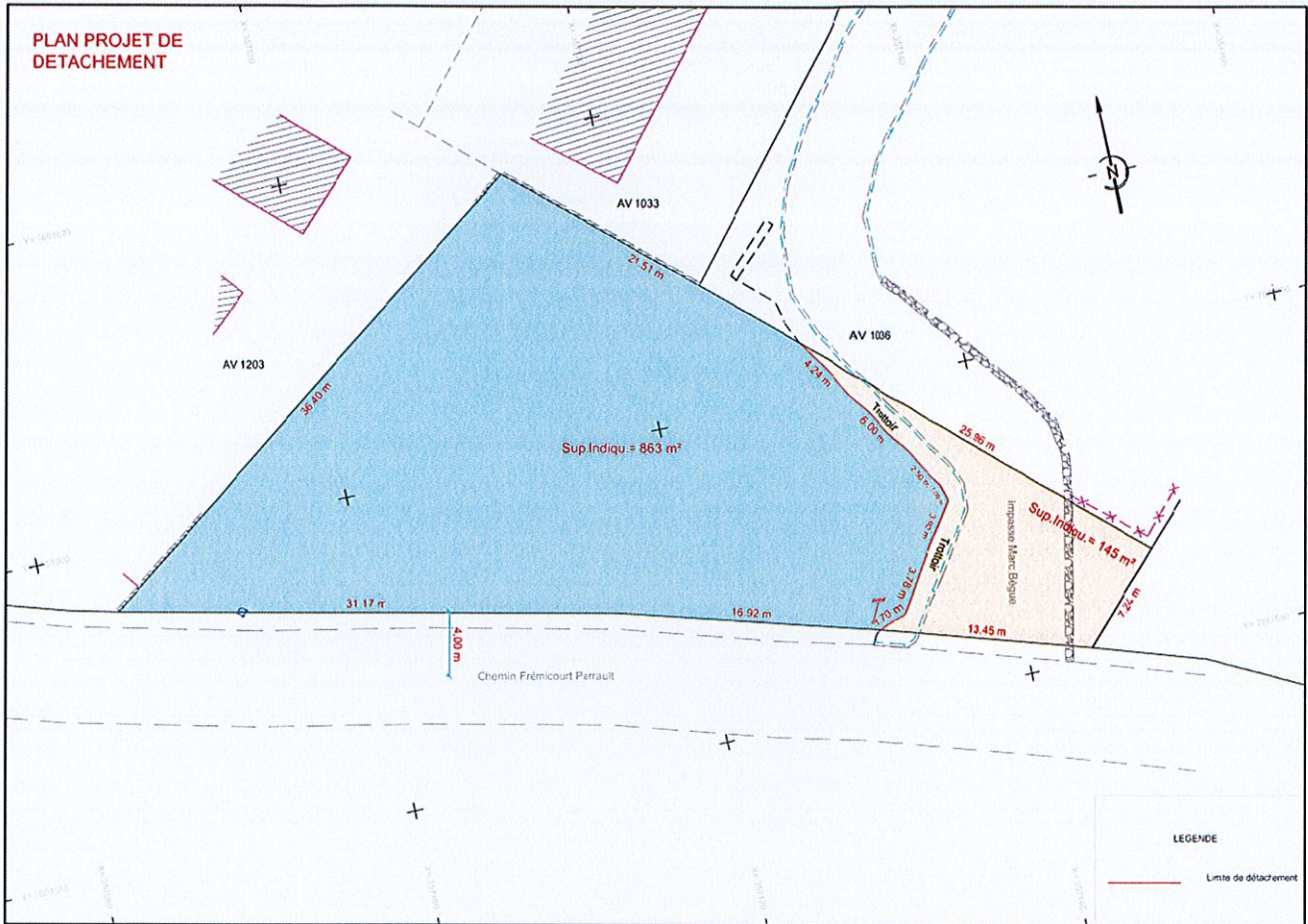
Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AV 97 / Vente au profit de Madame LUCILLY Dominique

Le Maire rappelle l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui indique que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Il fait part à l'Assemblée que par courrier en date du 27 juin 2024, Madame LUCILLY Dominique a manifesté son intérêt d'acquérir la parcelle communale cadastrée AV 97 située rue Frémicourt Perrault contigüe à sa parcelle d'une superficie cadastrée de 863 m² au prix de 78 750 €. Ce prix intègre une remise de 10 % au regard de la topographie du terrain (pente forte).



Plan de situation de la parcelle AV 97



Considérant la lettre d'avis en date du 08 juillet 2024 du service des Domaines,

Il est proposé au Conseil municipal la cession de la parcelle AV 97 au prix de 78 750 € pour une surface de 863 m², dont la remise de 10 % demandée par l'acquéreur. Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou Société Civile Immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **1 abstention** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession de la parcelle cadastrée AV 97 à Madame LUCILLY Dominique au prix de 78 750 €, d'une superficie cadastrée de 863 m²,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

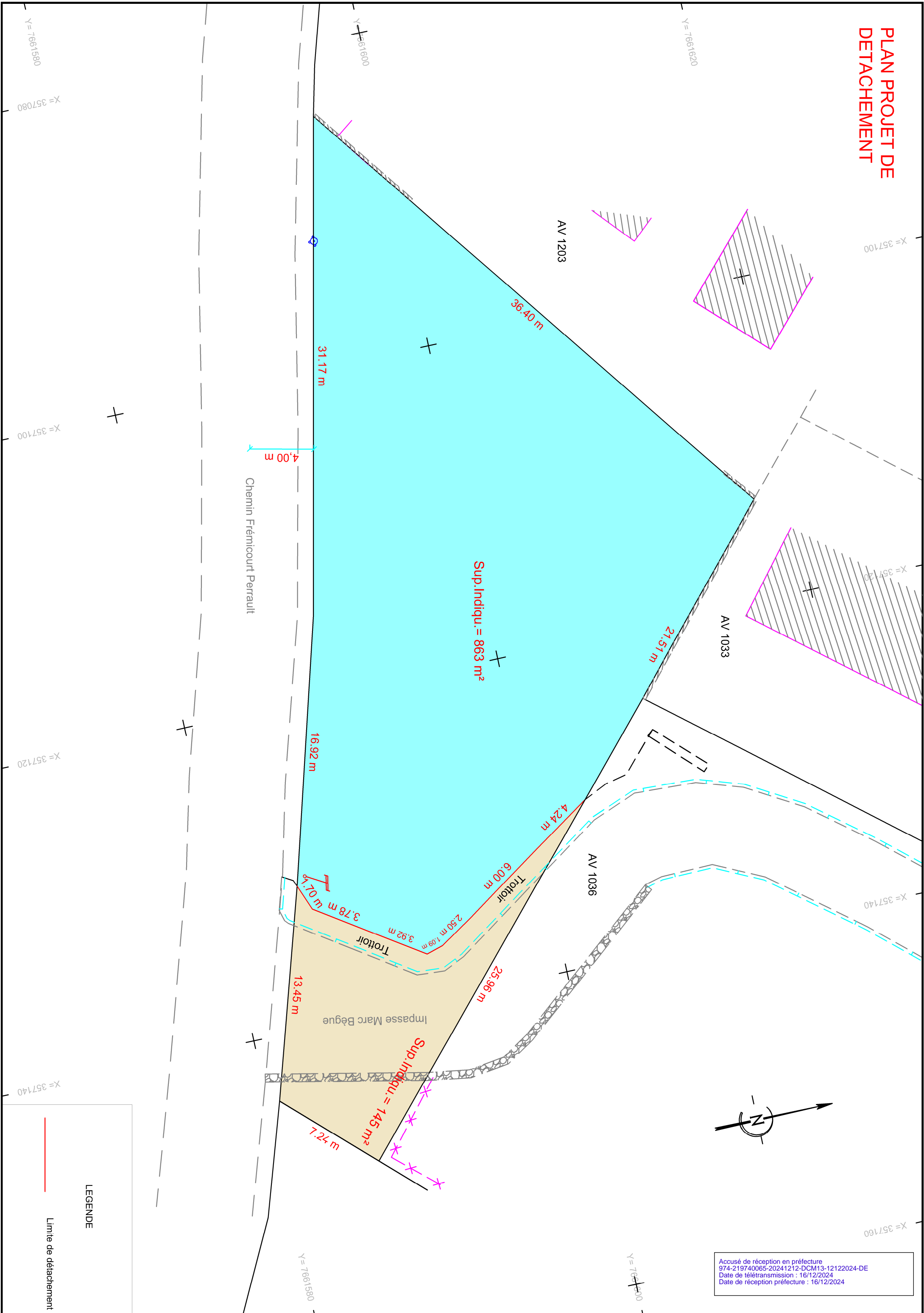
Pour le Maire et par Délégation,
Le 4e Adjoint

Joan DORO



Bureau de réception en préfecture
974-219740065-20241212-DCM13-12122024-DE
Date de transmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

PLAN PROJET DE DETACHEMENT



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20241212-DCM13-12122024-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

LEGENDE

— Limite de détachement

LUCILLY DOMINIQUE
11 RUE FREMICOURT PERRAUT
97431 LA PLAINE DES PALMISTES
GSM : 0693 0310 49
m.lucilly@orange.fr

La plaine des palmistes le 27 juin 2024



Monsieur, Le MAIRE

La Plaine des Palmistes

230 rue République 97431 la Plaine

Des Palmistes

Objet : demande d'acquisition parcelle de terrain AV 97

Bonjour,

Mr le MAIRE. Je sollicite de votre haute bienveillance, au sujet du renouvellement de ma demande d'acquisition du terrain AV 97 situé rue Frémicourt Perrault.

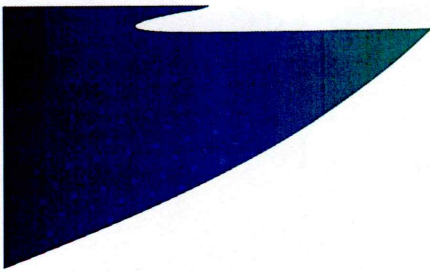
Dans l'attente d'une proposition de la valeur du bien de votre part je vous prie Mr le MAIRE

D'agréer mes salutations les plus distinguées.

Fait à la Plaine des Palmistes le 27 juin 2024

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Lucilly Dominique", written over a horizontal line.



Le 24 JUL. 2024

Le Maire

A

Madame LUCILLY Dominique

11, rue Frémicourt Perrault

97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

DIRECTION TECHNIQUE Et ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : BRASIER Fabiola
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
foncier@plaine-des-palmistes.fr – Poste 410
N/Réf : D24 5773 /JP/SB/CL/MNH/FB
V/Réf :

OBJET : votre demande d'acquisition de la parcelle AV0097

Madame,

Vous avez sollicité la collectivité pour l'achat de la parcelle référencée AV0097 sise rue Frémicourt Perrault jouxtant votre parcelle.

Une demande d'évaluation a été faite auprès du Service de France Domaine. Ce dernier a estimé le bien à 87 500 euros hors frais notariaux devant rester à votre charge.

Sous réserve de l'acceptation et de la validation par le Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir m'informer, dans un délai d'un mois, de votre décision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur du Service Technique
et Environnement

Cédric LEBON
Johnny PAYET



230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Accusé de réception en préfecture
974-P18740085-20241812-DM18-12122024-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date d'acceptation préfecture : 16/12/2024

Lundi, mardi, mercredi
de 8h00 à 12h00
Vendredi de : 8h00

Madame LUCILLY DOMINIQUE
11 RUE FREMICOURT PERRAULT
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

La Plaine des palmistes le 02/aout 2024

GSM/ 0693 03 10 49

Mail m. lucilly@orange.fr

Service Foncier

Objet : décision parcelle AV0097



Mr Le MAIRE de la plaine des palmistes

230, rue de la République

97431 la plaine des palmistes

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 24 juillet 2024 concernant ma demande d'acquisition de la parcelle référencée AV0097 situé rue Frémicourt Perrault.

Vous avez évalué le bien à 87500 euros.

Je vous informe que j'accepte, mais je souhaiterais que vous réévaluiez le prix avec une remise de 10% si possible. Je vous fais cette demande pour cause, cette parcelle est très pentue, je vais devoir faire de gros investissement pour l'aménagement. Cela m'aidera un peu.

Dans l'attente de votre décision je vous prie de croire Mr le MAIRE à mes salutations les plus distinguées ;

Signature